

Berce du Caucase Giant hogweed

Qu'est-ce que la berce du Caucase?

La berce du Caucase est une plante envahissante, ce qui signifie qu'elle n'est pas originaire du Canada. Sa sève est dangereuse et toxique et peut se propager rapidement, exposant les gens à des risques graves.



La berce du Caucase est une grande plante qui peut atteindre 5 mètres de haut avec des tiges mesurant jusqu'à 10 centimètres de circonférence. Ses feuilles possèdent de larges bords en forme de scie, ainsi que des taches violettes distinctives et des poils

pointus ressemblant à des soies sur ses tiges. Lorsqu'elle fleurit (ce qui se produit généralement vers la mi-juin), elle possède de petites fleurs blanches qui se regroupent en forme de parapluie.

Pour obtenir un guide sur l'identification de la berce du Caucase et d'autres plantes similaires, consultez :

- <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/10/pdf/Agriculture/GiantHogweed.pdf> (PDF, 865 Ko) (en anglais seulement)
- <https://fviss.ca/lookalike-hogweed> (en anglais seulement)
- https://bcinvasives.ca/wp-content/uploads/2020/12/Giant_Hogweed_TIPS_2017_WEB.pdf (PDF, 758 Ko) (en anglais seulement)

Où peut-on trouver la berce du Caucase?

La berce du Caucase pousse là où le sol est humide, comme près des ruisseaux et dans les fossés. Elle peut également pousser dans les pâturages, les forêts ouvertes, les bords de route

et les terrains vagues non entretenus. Elle préfère pousser dans des zones non perturbées et bien ensoleillées. En Colombie-Britannique, la berce du Caucase se trouve principalement près de la côte, notamment sur l'île de Vancouver, dans les îles Gulf et dans la vallée du bas Fraser.

La berce du Caucase peut pousser très rapidement, atteignant jusqu'à un mètre de haut la première année. Elle peut également se propager rapidement. Chaque plante produit des dizaines de milliers de graines. Les graines tombent généralement à moins de 10 mètres de la plante, mais peuvent également être transportées par l'eau courante pendant une durée maximale de 3 jours.

Pourquoi est-elle dangereuse?

La berce du Caucase possède une sève claire dans son pédoncule, ses tiges et ses feuilles. Si cette sève entre en contact avec la peau et est ensuite exposée au soleil ou aux rayons UV, elle provoquera des rougeurs, des gonflements, des cloques ou des brûlures. Les cloques peuvent prendre jusqu'à 48 heures pour apparaître. Après environ une semaine, la peau affectée peut s'assombrir ou présenter des cicatrices, qui peuvent persister pendant des mois, voire des années. Si la sève pénètre dans vos yeux, elle peut entraîner une cécité temporaire ou permanente.

Que se passe-t-il si je touche la sève?

- Retirez soigneusement tout vêtement qui aurait pu entrer en contact avec la sève.
- Lavez immédiatement la peau affectée avec de l'eau et du savon.
- Gardez la peau affectée à l'abri des rayons UV et du soleil pendant au moins 48 heures, même si vous ne présentez pas de symptômes.
- Si vous commencez à avoir une éruption cutanée ou des cloques, consultez un médecin.

On peut vous administrer une crème anti-inflammatoire (comme une crème à 0,5 % d'hydrocortisone) pour réduire l'irritation.

- Appliquez un écran solaire avec un facteur de protection solaire (FPS) d'au moins 30 sur la peau affectée pendant au moins quelques mois après l'exposition.
- Si la sève entre en contact avec vos yeux, rincez-les à l'eau propre pendant au moins 10 minutes, mettez des lunettes de soleil à verres foncés et consultez un médecin dès que possible.
- Les vêtements tâchés de sève peuvent être lavés dans votre machine à laver.

Que dois-je faire si je vois de la berce du Caucase?

Si vous voyez de la berce du Caucase, signalez-la comme une espèce envahissante. Pour en savoir plus, consultez

www2.gov.bc.ca/gov/content/environment/plants-animals-ecosystems/invasive-species/reporting-invasive-species. (en anglais seulement)

Une fois que vous signalez que vous avez vu de la berce du Caucase, les mesures à prendre dépendent de l'endroit où vous vivez. Votre municipalité ou votre district régional enlèvera la plante ou vous fournira des renseignements sur la manière de la retirer. Il est préférable de faire appel à un professionnel pour enlever la berce du Caucase si votre municipalité ou votre district régional n'offre pas ce service. Il peut y avoir des exigences particulières pour l'élimination de la berce du Caucase dans votre région.

En général, il est préférable d'éliminer la berce du Caucase fin avril ou début mai, car les jeunes plants seront petits et la température sera basse, ce qui rendra les vêtements de protection plus confortables à porter. Retirez les capitules lorsqu'ils sont blancs. S'ils sont verts, ils ont déjà commencé à produire des graines qui peuvent se propager lorsque vous retirez les fleurs.

Ne pas composter ni brûler la berce du Caucase. Un compostage ou un brûlage incomplet ne tue pas la plante, qui peut alors se propager dans le compost ou dans le sol environnant. N'achetez pas et ne plantez pas de berce du Caucase dans votre cour ou votre jardin.

Pour en savoir plus sur l'élimination de la berce du Caucase, consultez

<https://www.quebec.ca/habitation-territoire/milieu-de-vie-sain/reconnaitre-et-eliminer-la-berce-du-caucase>.

Que dois-je porter pour enlever la berce du Caucase?

Il est préférable de faire appel à un professionnel pour éliminer la berce du Caucase.

Si vous choisissez de l'enlever vous-même :

- Faites très attention à ne toucher aucune partie de la plante avec aucune partie de votre peau.
- Assurez-vous que votre peau est entièrement recouverte de vêtements, de chaussures et de gants épais et résistants à l'eau.
- Portez des lunettes de protection pour éviter que la sève ne pénètre dans vos yeux.

Pour en savoir plus

- Renseignements pour les travailleurs : www.worksafebc.com/en/resources/health-safety/information-sheets/toxic-plant-warning/severe-skin-damage-from-giant-hogweed-heracleum-mantegazzianum?lang=en (en anglais seulement)
- Renseignements complémentaires sur la gestion : https://bcinvasives.ca/wp-content/uploads/2020/12/Giant_Hogweed_TIPS_2017_WEB.pdf (PDF, 758 Ko) (en anglais seulement)



BC Centre for Disease Control
Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, consultez www.HealthLinkBC.ca/health-library/healthlinkbc-files ou votre bureau de santé publique local. Pour les demandes de renseignements et de conseils sur la santé en C.-B. qui ne constituent pas une urgence, consultez www.HealthLinkBC.ca ou composez le **8-1-1** (sans frais). Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.